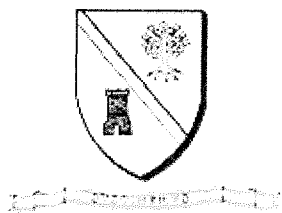


MAIRIE DE SARCEY



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le mercredi 21 septembre 2022 à 19h30, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Ingrid FRATELLO, Harold GOUJON.
Pouvoir : C. FERRIER à D. NIORT.

Absents : /

Secrétaire de séance : PJ. LAURENT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 15 JUILLET 2019 APPROUVANT LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

M. le Maire rappelle que le SMADEOR a conduit une procédure de déclaration de projet pour l'implantation d'une unité logistique portée par Argan mais destinée à Fresenius Médical Care (SMAD) sur un tènement situé au sud de l'A89 sur une plateforme issue du chantier de l'A89. Lors de sa séance du 15 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé cette déclaration de projet avec pour effet la mise en compatibilité du PLU avec ce projet. La nature de l'installation nécessitait également une autorisation environnementale délivrée par l'État, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 3 janvier 2020.

Suite à un recours, le tribunal administratif de Lyon a annulé cet arrêté dans son jugement du 7 octobre 2021. De plus, le SMADEOR a adressé un courrier du 29 juin dernier confirmant l'abandon de ce projet. Compte tenu de ces décisions et en application du code des relations entre le public et l'administration, les dispositions du PLU justifiées par la déclaration de projet n'ont plus lieu d'être et il convient donc d'annuler la délibération qui les a instituées.

M. le Maire précise que cela conduit à supprimer notamment le secteur Uix et les règles qui s'y appliquaient, supprimer une OAP et un emplacement réservé, sans remettre en cause les changements instaurés par la modification n°1 approuvée le 27 janvier 2021.

M. le Maire signale par ailleurs que cette demande d'annulation fait l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon par l'association Quicury.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'abroger la délibération du Conseil municipal de Sarcey en date du 15 juillet 2019 approuvant la mise en compatibilité du PLU de la commune avec la déclaration d'intérêt général du projet d'unité logistique de la SMAD porté par la société Argan,
- PRÉCISE que cette abrogation a pour effet de supprimer les évolutions du PLU issues de cette mise en compatibilité et remettre en vigueur les dispositions du PLU antérieures à cette mise en

- compatibilité (notamment suppression du secteur Ui(x) au profit d'un zonage A, suppression d'un emplacement réservé, et d'une OAP...),
- DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme :
 - transmission au Préfet au titre du contrôle de légalité,
 - affichage en mairie durant un mois,
 - mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - DIT que la présente délibération sera notifiée à M. le Président du SMADEOR.

AVIS SUR LE PROJET DE PPRNi REVISE DE L'AZERGUES

M. le Maire présente succinctement l'outil PPRNi (plan de prévention des risques naturels inondations) qui impacte notamment l'urbanisme, les règles de construction et d'assainissement. Il souligne que la commune située sur deux bassins-versants est ainsi concernée par le PPRNi Brévenne-Turdine en vigueur depuis 2012, et celui de l'Azergues en cours de révision. Cette dernière a été prescrite en 2019 et devrait aboutir fin 2022-début 2023, après une enquête publique prévue cet automne. La procédure a notamment donné lieu à des réunions publiques tenues en juin 2019 et novembre 2021.

Le projet de révision classe la commune en zone blanche excepté les terrains agricoles au bord du Soanan qui sont en zone rouge. Le règlement prévoit notamment l'obligation de réaliser un zonage pluvial incluant la prescription pour toute imperméabilisation, de ne pas augmenter le débit naturel en eaux pluviales de la parcelle jusqu'à l'événement d'occurrence 30 ans, et de ne pas construire sur une bande de 10m de part et d'autre du cours d'eau.

M. le Maire précise que deux PPRNi étant applicables sur le territoire communal, la règle la plus contraignante s'applique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable sur le projet de révision du PPRNi de l'Azergues.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un emploi permanent de la fonction publique du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Le contrat à durée déterminée est alors d'une durée 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du code général de la fonction publique.

Suite au non-renouvellement d'un contrat, un emploi permanent à temps non complet d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sur un grade d'ATSEM est vacant. Or, la délibération de 29 septembre 1984 créant ce poste ne mentionne pas la possibilité de recourir à un agent contractuel pour occuper ce poste, hors remplacement temporaire.

En raison du caractère d'urgence pour pourvoir ce poste vacant, M. le Maire propose de pouvoir saisir l'opportunité de recourir à un agent contractuel sur cet emploi permanent à raison de 21,43/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur un grade relevant de la catégorie hiérarchique C pour les missions d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à temps non complet à raison de 21,43/35^{ème}, pour une durée déterminée qui ne peut excéder 3 ans,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire présente cette décision modificative portant sur la section d'investissement et visant à :

- ajuster les crédits nécessaires à la rénovation des jeux d'enfants, suite à l'actualisation des prix,
- provisionner le règlement d'une indemnité de réduction.

Les crédits sont prélevés sur des opérations dont la réalisation 2022 ne sera pas à hauteur des crédits inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°2 du budget de l'année 2022 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre / Article	DM
	/
	/

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre / Article	DM
	/
	/

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap./Opé./Article	DM
opé.48/202	- 3.800,00 €
opé.68/2128	+ 50,00 €
opé.70/2135	- 104 250,00 €
21/2132	+ 108 000,00 €
041/2132	+ 329 767,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre / Article	DM
	/
	/
	/
	/
041/1318	+ 329 767,35 €

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

M. le Maire indique qu'Alain MORIVAL ayant démissionné du Conseil municipal, il convient d'élire un nouveau représentant du Conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPA dans lequel la commune est représentée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant. Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et désigner immédiatement un candidat en cas d'unique candidature.

Étant seul candidat, M. Harold GOUJON est DÉSIGNÉ par le Conseil municipal pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme membre suppléant.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ **Affaires scolaires**

Mickaël BARDOUX annonce que 91 élèves sont scolarisés sur les 4 classes : 25 en PS/MS/GS, 21 en GS/CP, 22 en CE1/CE2, 25 en CM1/CM2, avec nouvelle ventilation des enseignantes suite au départ en retraite de Mme BESSON.

Il explique qu'un agent exerçant les fonctions dévolues aux ATSEM n'a pas souhaité renouveler son contrat. L'emploi du temps des agents en fonction a donc été adapté en conséquence et un recrutement a été lancé. En parallèle, la commission Affaires scolaires travaille sur une optimisation de l'organisation, qui pourrait entrer en vigueur courant 2023.

M. le Maire ajoute que la commune sera amenée à prendre en charge la rémunération d'une AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) sur le temps de cantine.

➤ **Sécurité / Espaces publics**

Mickaël BARDOUX fait état de l'avancement de la révision en cours du plan communal de sauvegarde (PCS) en apportant des précisions sur le rôle d'un poste de commandement communal et l'annuaire de crise.

Il remercie à nouveau les personnes volontaires mobilisées cet été pour assurer la continuité de service et accompagner le jeune recruté en job d'été.

M. le Maire fait part d'une rencontre avec la MFR de Chessy en vue d'établir un partenariat sur des projets de la Commune.

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON dresse l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme depuis le conseil du 27 juin :

- Chemin de Fontlavis: DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- Chemin de Fontlavis: DP accordée pour installation d'une pergola
- ZA de la Noyeraie : DP accordée pour une station de GNV (gaz naturel pour véhicule)
- Chemin de Quicury : DP accordée pour installation d'une pergola
- Chemin des Terres Grasses : DP accordée pour apport de terre
- Rue de la Chana : DP accordée pour création d'une piscine
- Route de Saint Romain : PC accordé pour construction d'une maison individuelle

➤ **Voirie**

Daniel MULATON fait un point sur les travaux d'entretien des voiries préservées par les orages de l'été :

- remplacement des barrières accidentées rue de la Chana,
- pose d'une barrière chemin du Tacot,
- rescelllement d'un tampon d'eaux usées route de la Cave,
- suite aux travaux sur la colonne d'eau potable, reprise de la couche de finition sur la route de Goutte Martin prévue cet automne,
- campagne de fauche prévue sur voies communales (fin octobre) et voies communautaires (début novembre),
- curage des fossés prévus en fin d'année.

Il présente ensuite les travaux de sécurisation du centre-bourg prévus cet automne qui seront réalisés par Eiffage, retenue après mise en concurrence. Des ajustements ont été apportés lors des réunions de préparation. Le calendrier est en cours de calage, puisqu'il dépend des autorisations préalables, notamment car une fermeture temporaire à la circulation sera nécessaire.

Une communication sera effectuée en temps voulu sur ces travaux et notamment le changement de régime de priorité.

M. le Maire rapporte au Conseil que des échanges sont toujours en cours avec les services du Département suite à de nouveaux accidents survenus cet été sur la RD67 et sur la RD118.

➤ **Vie associative / Bâtiments**

Ghislaine CARRIER revient rapidement sur le forum les associations avec une participation des associations habituées, mais aussi de nouvelles.

Elle indique qu'une réflexion va être engagée sur les consommations énergétiques des bâtiments et leur utilisation.

Elle signale une effraction à l'ancienne école avec 2 portes fracturées qui viennent d'être réparées.

➤ **Affaires sociales**

Ghislaine CARRIER signale l'ouverture de la Maison France services depuis cet été au siège de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle.

Elle informe d'une animation en construction avec le Conseil des jeunes pour « Octobre rose » afin d'interpeller sur la prévention du cancer du sein.

Ghislaine CARRIER rend compte des décisions prises lors du dernier conseil d'administration du CCAS : organisation du vide-école au profit du CCAS pour lequel elle fait un appel à volontaires, modification de l'âge d'accès des bénéficiaires au repas des Aînés.

➤ **Communication**

Audrey JULLIARD revient sur la nouveauté introduite pour le forum des associations avec l'accueil des nouveaux arrivants. Elle souligne l'implication des commerçants sollicités. La formule semble réussie et quelques ajustements seront nécessaires.

Elle remercie pour la distribution de la feuille du tilleul effectuée la semaine dernière et annonce qu'une prochaine devrait sortir en décembre.

➤ **Tourisme**

Audrey JULLIARD rend compte de la réunion tenue début septembre sur la Voie du tacot avec une étude de faisabilité qui devrait être engagée à l'initiative du Département.

M. le Maire remercie le Jardin des eaux pour leur présentation du site aux conseillers municipaux. Il indique que le site a accueilli près de 380 personnes sur le week-end des journées du patrimoine.

➤ **Enfance / Jeunesse**

Delphine NIORT rappelle les travaux de rafraîchissement de peinture réalisés cet été dans le cadre d'un chantier jeunes mi-juillet.

Elle informe de la tenue d'une conférence d'une naturopathe le 21 octobre à Sarcey dans le cadre des Semaines de la parentalité, et d'une programmée sur le don du sang le 2 décembre.

Elle fait part du renouvellement du Conseil des jeunes avec 5 nouveaux et 3 sortants. Elle expose les pistes de travail envisagées : octobre rose, téléthon, don de sang, patrimoine.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Rapport d'activités 2021 de la CCPA**

M. le Maire présente succinctement le rapport d'activités de la CCPA de l'année 2021 :

- nouveautés et réflexions engagées : entrée en vigueur de la compétence Mobilités avec intégration du SYTRAL, démarches d'extension/création de zones d'activité, création maison sport-santé, nouvelles feuille de route tourisme 2022/2025 et stratégie agricole, élaboration du PLH 2023-2028, participation à l'élaboration du projet alimentaire territorial, création du poste de conseiller numérique, projet du nouveau siège, modification offre RPE, chantiers jeunes...
- poursuites : vestiaires du pôle rugbyistique, aide à l'investissement des commerces, cession de terrain à la ZAE des Grandes Terres (Dommartin), animation du coworking, soutien à la production de logements sociaux, entretien et investissements voirie, PIJ, semaines de la parentalité...

Ce rapport est consultable depuis les sites internet de la commune et de la CCPA.

Les compétences déchets et assainissement font l'objet de rapports spécifiques (RPQS) communiqués ultérieurement.

➤ **Décisions du Maire**

M. le Maire informe le Conseil des marchés signés depuis le dernier Conseil municipal :

- Travaux de sécurisation de la traversée du village : 32.173,20 € TTC (Eiffage)
- Chaises (école) : 594,67 € TTC (Manutan Collectivités)
- Tables et meuble (école) : 483,47 € TTC (UGAP)

➤ **Intercommunalité**

M. le Maire annonce que l'intégration d'Ingrid FRATELLO à la commission Déchets de la CCPA et celle d'Harold GOUJON à la commission Mobilités seront officialisées au cours du conseil communautaire de ce jeudi 22 septembre.

Le diagnostic du réseau d'assainissement de la commune se poursuit et donnent lieu à des investigations complémentaires chez les particuliers suite aux tests fumée. Depuis ce lundi 19 septembre ont également lieu des opérations de curage et inspections par caméra.

Il rappelle l'invitation à la présentation du projet de territoire du pays de L'Arbresle le 29 septembre.

M. le Maire partage les principaux points abordés lors du Conseil syndical du SYDER du 20 septembre : affectation des résultats 2021 et budget supplémentaire, transfert de compétences, demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.

➤ **Divers**

M. le Maire informe qu'un groupe de gens du voyage installé depuis le 11 septembre sur la plateforme au sud de l'A89 est parti ce jour suite à la libération d'emplacements dans une aire de grand passage. Il

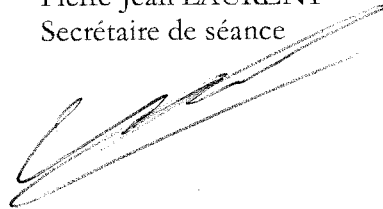
relate avoir pris attache auprès des autorités compétentes et informé le propriétaire.
Il rappelle la cérémonie du centenaire de la caserne de Bully le samedi 1^{er} octobre.
Il fait part des échanges avec la Région relatifs à l'évolution des dispositifs d'aide aux communes.
M. le Maire précise que l'entretien de la haie de thuyas à proximité du parking du Pigeonnier ne relève pas de la commune et que la taille sera très prochainement réalisée. Le Conseil s'interroge également sur les nombreux véhicules stockés sur ce parking.
M. le Maire dresse un point de situation sur l'épicerie.

La séance est levée à 23h40.

Olivier LAROCHE
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'O' followed by a horizontal line and a smaller signature.

Pierre-Jean LAURENT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a smaller signature.